

MAIRIE de FISLIS

63 rue de l'Eglise – 68480 FISLIS

Tél. : 03.89.40.71.29

Mail : mairie@fislis.fr

Site internet : <http://www.fislis.fr>



ARRETE MUNICIPAL

Relatif à la réglementation de la circulation hors agglomération pour cause de travaux de montage et levage d'un pylône téléphonique sur le chemin rural Lehlyweg de FISLIS

Le Maire de la Commune de Fislis,

VU la loi n°82-213 modifiée du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et 2, L. 2542-2 et suivants relatifs au pouvoir de police du maire,

VU le Code de la Route et notamment les articles R. 110.1, R. 110.2, R. 411.5, R. 411.8, R. 411.18 et R. 411-25 relatifs aux pouvoirs du maire en matière de signalisation routière,

VU la demande de la société SPIE CityNetworks d'ARS-LAQUENEXY (57) du 15 octobre 2024 pour des travaux de montage et levage d'un pylône téléphonique,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prescrire toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité publique à l'intérieur de l'agglomération,

ARRETE :

Article 1 : La circulation de tous véhicules sur le chemin rural Lehlyweg de FISLIS à l'occasion des travaux de montage et levage d'un pylône est interdite, le chemin sera fermé pendant toute la durée des travaux du 7 au 15 novembre 2024 inclus.

Article 2 : l'attention des usagers sera attirée sur ces dispositions par la mise en place de panneaux de signalisation, conformément à la législation.

Article 3 : Le chantier restera accessible aux secours durant toute la période des travaux.

Article 4 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressé à:

- au pétitionnaire : la société SPIE CityNetworks d'ARS-LAQUENEXY (57),
- au Syndicat Intercommunal des Brigades Vertes,
- à M. le Commandant du Corps des Sapeurs pompiers d'Oltingue,

Fait à Fislis, le 24 octobre 2024.

Le Maire,
Clément LIBIS.

